



Local 5454 – Section Locale 5454

Representing Canada's Air Traffic Controllers - La voix des contrôleurs aériens du Canada

Le 4 décembre 2009

Destinataires : Sections et installations

Revue périodique du code de conduite

Nous nous sommes penchés sur les formulaires qui sont distribués à nos membres ainsi que sur les signatures qui doivent y être apposées.

Nous sommes arrivés à la conclusion que la Compagnie est en droit d'exiger que les employés lisent les renseignements fournis et confirment qu'ils les ont lus et compris en apposant leur signature. Si des sections du document NE SONT PAS comprises, les employés devraient quand même signer, mais en ajoutant la mention : « Sous réserve d'une meilleure compréhension de la (des) section(s) xxx », en énumérant les sections non comprises en question. La direction devrait alors fournir les explications nécessaires.

Aucune autre signature n'est requise.

Pour toute question, prière de joindre votre VPR.

Solidairement,

Greg Myles
Président

Doug Best
Vice-président exécutif